



DELIBÉRATIONS N°54
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/54

Thème :

FINANCES

Objet :

**Compte de gestion
2021 - Budget annexe
RMBS**

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 28

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Auréliie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSESET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Auréliie POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_54-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) ;

CONSIDERANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur de la Ville de Briançon ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer du compte de gestion du comptable public ;

CONSIDERANT qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres du compte administratif du Maire de Briançon, ordonnateur de la RMBS, et ceux du compte de gestion du comptable public sur l'exécution du budget 2021 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 23/05/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_54-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public de Briançon pour le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.05.25/54

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

